



Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH2024)

Formulaire de déclaration d'Accidents

Réservé à l'assuré :

Région :

Province :

Commune :

L'Assuré : Nom & Prénom : Date de naissance :

Le Superviseur communal : Nom & Prénom :

Police n° 1403240000120. Date d'effet : 15 aout 2024 / Date d'échéance : 30 septembre 2024

Accident :

Lieu : **Date & Heure**.....

Causes & Circonstances exactes :

.....
.....
.....
.....

SIGNATURES :

L'Assuré :

Le Superviseur communal

Authentification du document et des signatures :

Joindre copie du Badge du superviseur communal ainsi que des copies de la CIN et du Badge de l'assuré.

PS : Le délai de déclaration du sinistre à la compagnie d'assurance varie selon le cas :

- En cas de **prise en charge**, l'envoi du document de déclaration de l'accident doit être fait simultanément avec la déclaration par téléphone de l'accident.
- En cas où l'assuré opte pour le **système indemnitaire par remboursement** des frais engagés, la déclaration doit être effectuée au maximum dans les **10 jours** suivant la survenance de l'accident.



Coordonnées utiles pour les déclarations des accidents

- Numéro de la plateforme assistance : **2222**
- Boite mail dédiée à la déclaration des prises en charge : hcp.pec@sanlam.ma
- Boite mail pour les correspondances et traitement des sinistres : hcp.indem@sanlam.ma

Réservé à la clinique

Référence Clinique :

Le remboursement de la Compagnie est limité par le plafond contractuel et conditionné par la transmission à cette dernière des pièces justificatives ci-dessous :

- 1- Les factures et note d'honoraires ;
- 2- Le Compte rendu d'hospitalisation ou opératoire ;
- 3- Le Certificat médical initial et de guérison ;

4- Les clichés radiographiques.

Ce document n'engage l'assureur qu'à concurrence du plafond contractuel & des prix fixés par le tarif déterminant et calculant le prix des actes et soins médicaux à pratiquer dans la convention Compagnie / Clinique.

PS : Le délai conventionnel d'envoi du dossier médical complet à la compagnie est de 30 (Trente) jours à compter de la date de guérison